

fants, et n'y tolérer que l'emploi de la langue anglaise ou allemande, suivant le cas.

C'est ainsi que le gouvernement prussien, s'inspirant des procédés devenus à la mode chez les anglo-saxons, a résolu d'introduire l'usage exclusif de l'allemand dans les écoles polonaises.

Or, les écoliers de Wessna refusèrent de répondre dans la langue de l'opresseur et de prier Dieu en allemand.

L'instituteur teuton eut recours à la force brutale. Pendant trois mois, il fustigea lui-même, et jusqu'au sang, les garçons et les filles. Après sept cent quarante-quatre châtimens corporels, l'inspecteur, accablé de plaintes, arriva et, se rangeant du côté de l'autorité et du bourreau, retint les enfans pour les faire fustiger en masse.

Les parents, étonnés de ce retard, vinrent aux informations, s'aperçurent du forfait et voulurent arracher à ces tortionnaires leurs pauvres enfans ensanglantés. La fureur se déchaîna tout d'un coup et une révolte allait éclater, suivie probablement du meurtre des coupables, lorsque le clergé catholique intervint et calma la foule.

Non content de ce résultat, le gouvernement prussien intenta un procès aux parents exaspérés, auxquels quelques cris avaient échappé dans l'entraînement d'une colère bien explicable. Il eut lieu à Gnesen et les prévenus furent condamnés à des peines rigoureuses pour crime de *lèse-majesté et de haute trahison*.

La femme Piowetska, malgré sa situation intérieurement saine, ses sept petits enfans et la vieille mère dont elle est le soutien se vit condamner à deux ans et demi de prison pour cette interjection : *Chien d'Allemand !*

Des enfans de treize ans ont été condamnés à des peines variant de six mois à deux ans de prison !

Prions Dieu qu'il entre un peu de justice et de tolérance dans l'esprit de ces fanatiques, en quelque pays qu'ils se trouvent !